

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBK7CK	PROPRIETAIRE	PEGOURIE BENJAMIN-BAPTISTE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	31,16 %	%	6,30 %	0,24 %	14,10 %	0,538 %		
	Taux 2025	31,16 %	%	6,30 %	0,242 %	14,10 %	0,523 %		
	Adresse	63 CHE DES ARTISANS							
	Base	1846		1745	1745	1741	1745		
	Cotisation	575		110	4	245	9		
	Cotisation lissée	593		114	4	253	9	973	
	Adresse	15 IMP DE PECH BOURREL							
	Base	3172		3172	3172	3172	3172		
	Cotisation	988		200	8	447	17	1660	
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2024	1580		314	11	700	26		
	Cotisation 2025	1581		314	12	700	26	2633	
	Variation	+0,06 %	%	0 %	+9,09 %	0 %	0 %		
			Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Propriétés non bâties	Taux 2024	126,67 %	%	6,86%	119,17%	0,832%	33,30%	3,35%	
	Taux 2025	126,67 %	%	6,86%	119,17%	0,84%	33,92%	3,68%	
	Bases terres non agricoles	107		107	107	107	107	107	
	Bases terres agricoles	2		2			2	2	
	Cotisation 2024	136		7	125	1	36	4	
	Cotisation 2025	138		7	128	1	37	4	315
	Variation	+1,47 %	%	0%	+2,40 %	0 %	+2,78 %	0%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 370462 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Il est rappelé qu'un lissage de - 30 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			125	
					Dégrevement Habitation principale				
					Dégrevement JA État				
					Dégrevement JA Collectivité				
Références administratives : 460 01 111 036 045 045 N Y					Montant de votre impôt			3073	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.